



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE 1
CAPITOLE**

**INSTITUT
MAURICE
HAURIU**



L'ACTU REÇUE DE L'IMH SECOND SEMESTRE 2013



SOMMAIRE

PAGE 2 :

L'ÉDITO

PAGE 4 :

LES ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES DES MEMBRES DU LABORATOIRE

PAGE 8 :

LES MANIFESTATIONS PASSES

PAGE 9 :

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS À VENIR

PAGE 10:

LES THÈSES SOUTENUES

PAGE 11 :

LES PARTICIPATIONS À DES COLLOQUES

PAGE 14:

LES COMPTES RENDUS DE COLLOQUES ORGANISÉS PAR L'IMH

PAGE 20 :

LES ACTES DE COLLOQUES

PAGE 22 :

APPEL À PROJETS LES CHAIRES IDEX

PAGE 24:

LES PUBLICATIONS DU LABORATOIRE

PAGE 30:

LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'IMH



Une belle année s'est achevée, qui a vu l'IMH, grâce à l'énergie et la mobilisation de tous ses membres, s'affirmer encore comme lieu d'une recherche vivace et efficace, renforçant sa visibilité nationale et sa présence à l'international. Les fronts ouverts ont été tenus, et bien des scènes occupées. L'activité a été ces six derniers mois soutenue et toujours stimulante.

Plusieurs colloques ont marqué ces semaines. Tout d'abord le Colloque relatif aux « Adages en droit public », tenu à la Cour administrative d'appel de Paris, à l'initiative du professeur Hoepffner en collaboration avec des universités parisiennes. En septembre, le colloque « Regards croisés sur la psychiatrie », organisé par le Master 2 Droit de la santé et Protection sociale, a rassemblé universitaires et praticiens, devant un public expert, manifestation renouvelée des liens noués avec la Faculté de médecine et de la volonté d'ouverture au monde professionnel. Le grand colloque « L'identité des tribunaux administratifs », organisé sous l'égide du Conseil d'Etat et dans le cadre d'un partenariat prometteur avec nos collègues bordelais, montpelliérains et palois, pour célébrer le 60^{ème} anniversaire des Tribunaux administratifs, a réuni en présence de Madame le Garde des Sceaux, Christiane Taubira, devant un public exceptionnellement nombreux de magistrats, d'universitaires et d'étudiants, divers intervenants issus de cinq tribunaux, barreaux et universités impliqués, (Toulouse, Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Pau), succès incontesté de par la qualité des débats et l'efficacité de son organisation. Quelques jours après, en collaboration avec l'EHESS, s'est tenu un colloque international sur les nouveaux objets constitutionnels que sont aujourd'hui la bioéthique et l'environnement, autour de différentes analyses sur « Le droit constitutionnel du vivant ».

Les publications de ces colloques suivront cette année. Si l'éditeur du premier n'est pas encore arrêté face à plusieurs propositions, le second sera publié chez Mare Martin qui crée une collection pour les actes des colloques du programme « néo-rétro-constitutionnalisme » de l'EHESS avec lequel l'IMH était associé. Dans le même temps sont parus les actes du colloque « Constitutions et santé » (Dir. X. Bioy, Revue de Droit Sanitaire et Social) tenu en juin dernier ainsi que ceux du colloque « Les figures du procès » (Dir. W. Mastor et L. Miniato, Dalloz, Thèmes et commentaires) qui l'avait précédé de peu. Certains de ces colloques se trouvent d'ailleurs en ligne sous forme vidéo sur le site Daylimotion. Les publications ont été nombreuses, associant les membres et les axes du laboratoire, et à cet égard, bien de nos membres s'affirment désormais comme des références en leur discipline.

Tous contribuent de la sorte, par la qualité et la constance de leur recherche, à l'ambition de notre laboratoire.

Cette présence marquée de l'IMH a été confortée par la participation de bien des nôtres à différentes manifestations ci-après. Les relations avec d'autres universités et institutions étrangères ont été confortées : pérennité des relations avec la Cour administrative suprême de Bangkok, poursuite des collaborations avec le Brésil...

Enfin, l'IMH continue à accueillir de nouveaux doctorants, suivant ceux des leurs qui ont soutenu cette année. Plus de dix ce semestre, dont on trouvera plus loin la présentation. Ils peuvent rejoindre leurs aînés dans les activités qui leurs sont proposés dans le cadre de leur insertion dans la recherche, notamment les chroniques régulières que certains axes occupent dans des revues papier ou en ligne (Chronique « Autorités administratives Indépendantes et Libertés aux Petites affiches ; Actualité du droit administratif sur <http://www.ius-publicum.com/pagina.php?lang=fr>). Le mouvement se poursuit aussi, qui a vu certains qualifiés puis recrutés, et qui a conduit plusieurs d'entre eux à se lancer dans le concours de l'agrégation (deux étant sous-admissibles).

Enfin, à la grande satisfaction de ses directeurs, l'IMH s'accoutume à la culture de l'appel à projet et des travaux réellement collectifs. Bien des chantiers sont en cours à ce sujet : appels à projets dans le cadre de l>IDEX et des appels prioritaires de la région (projet « Tumorothèques »), appels à la création de Chaires d'attractivité ; projet de création d'une nouvelle revue en droit des libertés. Certains ont déjà rencontré le succès auprès de la MSH (« Planification urbaine et politique de logement » avec TSE-IASST et « Favoriser la reprise des entreprises en difficulté », avec le Centre de droit des affaires ; « Anses » - dans le cadre du Programme national de recherche en environnement-santé-travail (PNR EST) de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Et puis d'autres colloques sont en préparation qui marqueront l'année 2014 : la recherche juridique vue par ses acteurs, à l'initiative de B. Sergues (le vendredi 21 février 2014 au centre universitaire de Tarn-

et-Garonne à Montauban), « QSQ » 4^{ème} éd. Sur le thème des relations entre ordre constitutionnel et ordre européen (juin 2014, en partenariat avec l'IRDEIC), « Le territoire » (16 juin 2014) en partenariat avec le Sénat, et « Le régime représentatif à l'épreuve de la justice constitutionnelle » (octobre 2014).

En ces périodes difficiles, où se radicalisent parfois autour de nous les opinions et se creusent les clivages, où le Droit n'apparaît plus à certains comme garant de l'Etat de droit et défenseur des libertés, l'IMH suit sa route : celle d'un laboratoire où la recherche, portée par chacun de ses membres, s'efforce d'apporter sa contribution à ce qui s'impose plus que jamais comme une ardente exigence : celle du temps de la réflexion.

Bonne année à tous.



Xavier BIOY et Isabelle POIROT-MAZERES
Co-directeurs de l'IMH

ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

Des membres de l'IMH

Rim-Sarah ALOUANE

- Membre du groupe de réflexion 'Rethinking the 'Red Line': The Intersection of Free Speech, Religious Freedom, and Social Change dans le cadre du US-Islamic World Forum à Doha (Qatar), 9-11 juin 2013

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA

- Membre du jury du 16^{ème} concours d'agrégation de droit public du Conseil africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur du 11 au 20 Novembre 2013 à Brazzaville
- Soutenance de thèse de Bilal Kaoula *L'éloignement des étrangers dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme*, Université de La Rochelle, 14 décembre 2013, en tant que directeur de recherches

Xavier BIOY

- Jury de thèse : *Les droits de la personne dans la doctrine de l'Eglise catholique*, Mme. E. Déléage, Université Sorbonne nouvelle, 19 novembre 2013
- Jury de thèse : *La famille dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel*, M. Hakim Daï-mallah, Université Aix-Marseille, 7 décembre 2013
- Membre du jury du prix de Thèse « Jean Rivero pour le droit des libertés », Association Française pour la recherche en Droit Administratif et Association Française de Droit constitutionnel
- Membre du jury de sélection des communications de la « Journée de la jeune recherche » de l'Association Française de Droit Constitutionnel (14 février 2013)

Florence CROUZATIER-DURAND

- Direction de thèse : J-M. Panfili a soutenu le 6 septembre 2013 sa thèse de doctorat en droit public, *Les instruments juridiques de protection des droits et libertés des malades mentaux*
- Jury de thèse : Membre rapporteur lors de la soutenance de la thèse de Rana Haidar, *Le préfet de département et la sécurité civile en France*, le 16 décembre 2013. Université Pierre Mendès France de Grenoble
- Correctrice dans le cadre du concours de rédacteur territorial pour le Centre de gestion de la Haute-Garonne, 2 épreuves : Questions de droit public et Note administrative.
- Membre du comité éditorial : Revue électronique : @L-Terr, Administration locale et territoires

Jean-Marie CROUZATIER

- 6-10 août 2013, conférences au Conseil d'Etat de Thaïlande, Bangkok : Etat de droit et *rule of law*
- 2 et 3 octobre 2013, université de Montpellier 1, Master 2 Droit international et européen de la santé : cours d'introduction au droit international de la santé
- 8 et 9 novembre 2013, université de Szeged, Hongrie : présentation des réseaux universitaires francophones

Pierre ESPLUGAS

- Nomination comme professeur à l'Université d'Auvergne Clermont-Ferrand 1
- Jury de thèse : Thèse de Carmélo Rositano "Recherche sur le concept de gouvernement" (dir. professeur Jean-Jacques Sueur), à l'université de Toulon

Hélène HOEPFFNER

- Jury de thèse de R. Bourrel, "Emploi public et finances publiques", sous la direction de V. Dussart, Toulouse 1 Capitole, le 22 novembre 2013.

Nathalie JACQUINOT

- Participation à un jury de thèse à Bordeaux le 25 novembre pour la thèse de Mme VU THI intitulée "Accès au juge en matière administrative au Vietnam"

Gregory KALFLECHE

- Nomination comme directeur de l'Ecole doctorale des sciences juridiques et politique
- Bangkok, Thaïlande, formation des membres de la Cour administrative d'appel de Bangkok et de la Cour administrative suprême, Bangkok, 30 novembre 2013
- Jury de thèse : Pierre-Antoine MARTIN, *La sécurisation des autorisations d'urbanisme*, dir. Christian GRELLOIS, Université Montesquieu – Bordeaux 4, 20 décembre 2013, président du jury.
- Jury de thèse : Mehdi MESAGUER, *L'approche transactionnelle en droit antitrust de l'Union européenne. Recherche sur un exercice transactionnel de l'autorité publique*, dir. Marc BLANQUET, Toulouse 1 – Capitole, 30 nov. 2013, président du jury
- Jury de thèse : Mathias AMILHAT, *L'influence du droit de l'Union européenne sur la notion de contrat administratif*, dir. Françoise FRAYSSE, Toulouse 1 – Capitole, 3 avril 2013
- Coordination des chroniques de droit administratif français pour le site des revues européennes de droit administratif (pour la RFDA) : ius-publicum.com

Christian LAVIALLE

- Présidence de séance Colloque du 3 octobre 2013, " Le droit de la communication audiovisuelle en France : 30 ans de débats et de réformes", UT1-Capitole
- Présidence de séance Colloque du 6 décembre 2013, " Territoires en concurrence", CNRS/ Université de Corse, Corte
- Jury de thèse : Thèse de J-F. Giacuzzo, « La gestion des propriétés publiques en droit français », Toulouse1-Capitole, juillet 2013 (F.Fraysse (Dir.),P. Yolka, F. Melleray)
- Jury de thèse : thèse de M. Chouquet, « Le domaine privé des personnes publiques » Contribution à l'étude des biens publics, Bordeaux IV, décembre 2013 (J. du Bois de Gaudusson (Dir.), P. Bon, F. Melleray, P. Yolka)

Wanda MASTOR

- Membre du jury du premier concours d'agrégation de droit public

Hiam MOUANES

- Rapporteur d'une thèse sur « *Les Commissions Vérité et Réconciliation comme mécanisme de justice transitionnelle* » ; thèse préparée par Mme Féhima ISSA et dirigée par le professeur Daniel DORMOY (U. Paris-Sud XI) ; soutenance prévue pour le 20 décembre 2013

Stéphane MOUTON

- Membre du jury de thèse (et présidence) de Mme Karla BLANCO ROJAS soutenue le 27 novembre 2013 « « Du régime politique au système politique : de l'utilité du droit comparé dans la compréhension de la séparation des pouvoirs en France et au Costa Rica »

Isabelle POIROT-MAZERES

- Projet ANSES, « *La mobilité des risques « nanos »* (MOBIRISQUES) », 14 novembre 2013, (P.Chaskiel, CERTOP, (UMR CNRS 5044, UT2, UT3), responsable Equipe 6 : I.Poirot-Mazères, Institut Maurice Hauriou, Université Toulouse 1Capitole). Séminaire 3 : présentation Isabelle Poirot-Mazères, Stéphanie Lacour, CNRS : « *Définir en droit. La question des nanomatériaux* »
- Projet de doctorat international pluridisciplinaire, Droit Philosophie Santé (J.-Ch.Goddard, UT2 philosophie). Ecole des docteurs de Toulouse, septembre 2013. (projet en cours)
- Projet Enjeux sociologiques, psychologiques, éthiques et juridiques du transfert en diagnostic des technologies innovantes à haut débit pour le diagnostic moléculaire des maladies génétiques, dans le cadre d'un AAP Fondation Maladies rares, soumis le 28 octobre 2013. Equipes UMR 1027 (Faculté de médecine, A.Cambon-Thonsen ; Service génétique médicale CHU Purpan (EA455. Pr.P.Calvas ; I.Poirot-Mazères, IMH Toulouse 1 Capitole, projet en cours)
- Formation : Séminaire Ecole des avocats : *Responsabilité médicale. Approfondissements.* (collab. Maître D.Benayoun)

- Jury de thèse : J.-M.Panfili, *Les instruments juridiques de protection des droits et libertés des malades mentaux*, 6 septembre 2013. Jury : F.Crouzatier-Durand (dir.), Ch.Arbus (Faculté de médecine), F.Viala (Pr.Montpellier 1), C.Castaing (Bordeaux IV), S.Théron (Toulouse 1 Capitole), I.Poirot-Mazères. Université Toulouse 1 Capitole
- Jury de thèse : S.Fraga de Oliveira, *L'organisation institutionnelle de la recherche médicale publique. L'influence des liens entre établissements de santé et recherche*, 16 octobre 2013. Jury : I .Poirot-Mazères (dir.), I.de Lamberterie, (Directrice de recherches CNRS-CECOJI), M.-L.Moquet-Anger (Pr.Rennes 1), S.Théron (Toulouse 1 Capitole). Université Toulouse 1 Capitole
- Jury de thèse : E.Fieschi-Bazin, *Les outils de régulation de l'offre en matière sanitaire et médico-sociale. Les apports et perspectives de la loi HPST*, 4 décembre 2013, Université Bordeaux IV. Jury : A.Rouyère (Dir. Pr. Bordeaux IV), M.-L.Moquet-Anger (Pr. Rennes 1), I.Poirot-Mazères (Pr.Toulouse 1 Capitole) , R.Lafore (Pr.IEP Bordeaux), M.Laforcade (Dir.ARS Aquitaine), C.Castaing-Rebaudière (Bordeaux IV)

Jean-Gabriel SORBARA

- Membre du Groupe de travail sur la Gouvernance de l'Université de Toulouse (COMUE)
 - Appel à projet : Planification urbaine et politique de logement, avec F. Cherbonnier (TSE-IAST) : Projet MSHS sélectionné (dotation 5000 euros) et dépôt d'un projet ANR
 - Appel à projet : Favoriser la reprise des entreprises en difficulté, avec M. H. Monsérié (CDA): Projet MSHS sélectionné (dotation 5000 euros)
-

AGENDA DES MANIFESTATIONS PASSES
Organisées par l'IMH

Le 11 Octobre 2013

Les adages en droit public

Colloque organisé par

Hélène HOEPFFNER IMH

Laetitia JANICOT Université de Cergy Pontoise,

Agnès ROBLOT TROIZIER, Université d'Evry

Cour d'appel de Paris

Les 28 et 29 Octobre 2013

L'identité des tribunaux administratifs.

Soixantième anniversaire des tribunaux administratifs

Colloque organisé par X. BIOY, Ph. TERNEYRE, A. ROUYÈRE, P. IDOUX, H. OBERDORFF,

R. MOUSSARON

UT1 Capitole

Le 8 Novembre 2013

Droit constitutionnel du vivant.

Approches comparées de nouveaux objets constitutionnels : bioéthique et environnement.

Colloque organisé par Xavier BIOY, UT1 Capitole, Co-directeur de l'IMH et Olivier CAYLA, directeur d'études à l'EHESS Axe puissance Publique et libertés et santé et Biotechnologies

UT1 Capitole

AGENDA DES MANIFESTATIONS À VENIR
Organisées par l'IMH

Le 21 Février 2014

La recherche juridique vue par ses propres acteurs

Comité scientifique: Hiam MOUANNÈS, Vice –Présidente de l'UT1C et Bertrand SERGUES, doctorant chargé d'enseignements
Campus Mautauban, UT1 Capitole

Le 30 Mai 2014

QSQ 4 : Le procès constitutionnel face aux exigences supranationales

Colloque organisé par Xavier MAGNON, Stéphane MOUTON, Wanda MASTOR, Pierre ESPLUGAS
Partenariat avec l'IRDHEIC
UT1 Capitole

Le 16 Juin 2014

Le territoire

Colloque organisé par Jean-Arnaud MAZERES
Partenariat avec le Sénat

Les 9 et 10 Octobre 2014

Le régime représentatif à l'épreuve de la justice constitutionnelle

Colloque organisé par Stéphane MOUTON
UT1 Capitole



LES THÈSES SOUTENUES

Monsieur Ibrahim ELGAOUD, dont les travaux ont été dirigés par Mr Jean-Marie CROUZATIER, a soutenu sa thèse « *Le mur en droit international* » le 4 Juillet 2013

Monsieur Abbas HAJJ HASSAN, dont les travaux ont été dirigés par Mme Hiam MOUANES, a soutenu sa thèse « *La convoitise de l'eau au Liban et ses ramifications au Moyen-Orient: d'une guerre à l'autre à la recherche d'une paix hydraulique globale et durable* » le 16 Juillet 2013

Monsieur Jean-Marc PANFILI, dont les travaux ont été dirigés par Madame Florence COUZATIER-DURAND, a soutenu sa thèse « *Les instruments juridiques de protection des droits et libertés des malades mentaux* » le 6 Septembre 2013

Madame Stéphanie FRAGA DE OLIVIERA, dont les travaux ont été dirigés par Madame Isabelle POIROT-MAZERES, a soutenu sa thèse « *L'organisation institutionnelle de la Recherche médicale publique. L'influence de liens entre établissements de santé et recherche* » 16 Octobre 2013

Monsieur Mohammed FADIL, dont les travaux ont été dirigés par Monsieur Pierre ESPLUGAS a soutenu sa thèse « *Les droits fondamentaux à l'épreuve des lois antiterroristes : étude du droit marocain à la lumière du droit français* » le 8 Novembre 2013

Madame Karla BLANCO ROJAS , dont les travaux ont été dirigés par Monsieur BAUMONT, a soutenu sa thèse « *Du régime politique au système politique : de l'utilité du droit comparé dans la compréhension de la séparation des pouvoirs e France et au Costa Rica* » le 27 Novembre 2013

Monsieur Bilal KAOULA, dont les travaux ont été dirigés par Monsieur le Professeur Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, a soutenu sa thèse « *L'éloignement des étrangers dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme* » le 14 Décembre 2013 à l' Université de La Rochelle

PARTICIPATION À DES COLLOQUES

Rim-Sarah ALOUANE

- « *When God Meets Caesar in the Courtroom: a European Perspective on the Accommodation of Religion in Liberal Democracies* ». Article sélectionné pour être présenté à la Harvard Law School, Cambridge, Massachussets (Etats-Unis) le 4 octobre 2013

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA

- « Les contraintes européennes sur la constitutionnalisation », *Le droit constitutionnel du vivant*, X. Bioy et O. Cayla (dir.), Colloque de l'Institut Maurice Hauriou du 8 novembre 2013, à Toulouse
- « La subsidiarité, quel avenir », *La subsidiarité au sens du droit de la Convention européenne des droits de l'homme*, F. Sudre (dir.), Colloque de l'Institut de Droit européen des droits de l'homme des 18-19 octobre 2013, à Montpellier
- « La Cour européenne des droits de l'homme et la régulation de l'audiovisuel », *Le droit de la communication audiovisuelle en France : 30 ans de débats et de réformes*, Colloque de l'Institut de Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication des 3 et 4 octobre 2013, à Toulouse

Xavier BIOY

- Intervention au colloque " Solidarité et droit public" , « la bio-solidarité », Spetses, Grèce, Septembre 2013
- Intervention au colloque *L'identité des tribunaux administratifs* , « Le déficit d'image des tribunaux administratifs » (avec D. Bonmati), Toulouse les 28-29 octobre 2013
- Intervention au colloque *Droit constitutionnel du vivant*, « Le cas de la France », table ronde, Toulouse le 8 novembre 2013
- Intervention au Colloque *L'erreur en droit public*, « L'erreur judiciaire et le droit public : vers la fin de la faute ? », Aix-Marseille, 4 octobre 2013, Dir. A. Vidal-Naquet
- Organisation du colloque *L'identité des tribunaux administratifs*, Colloque Toulouse 28-29 octobre 2013
- Organisation du colloque *Droit constitutionnel du vivant*, Colloque Toulouse, 8 novembre 2013

Hélène HOEPFFNER

- Organisation et co-direction scientifique du colloque *Les adages en droit public* . Colloque organisé par l'Institut Maurice Hauriou (Toulouse I), le Centre de Recherche Léon Duguit (Evry) et le LEJEP (Cergy Pontoise), avec les professeurs A. Roblot-Troizier et L. Janicot. 11 Oct. 2013, à la Cour administrative d'appel de Paris. Actes à paraître à la *RFDA*
- Intervention au colloque : "Les adages communs au droit public et au droit privé », co-rédaction avec le Professeur Julie Klein, à paraître à la *RFDA*

Nathalie JACQUINOT

- Intervention au colloque *L'identité des tribunaux administratifs*. Colloque du sixantième anniversaire des tribunaux administratifs : "La pratique de la QPC par les TA"

Grégory KALFLECHE

- « L'erreur en droit de contrats administratifs », Colloque « L'erreur en droit public », Aix-Marseille Université, 4 octobre 2013
- « L'évolution de l'actionnariat public dans les sociétés commerciales », Colloque international « Journées franco-brésiliennes », sur le thème « A reforma do direito de empresa - les réformes du droit de l'entreprise », 9 et 10 décembre 2013, UERJ – Universidade do estado do Rio de Janeiro
- « perequazione urbanistica e mercato dei diritti edificatori : l'esperienza francese », Università degli Studi di Sassari, Dipartimento di Guirispudenza, Sassari, 18 mars 2013

Xavier MAGNON

- « Propos introductifs », avec Pascale DEUMIER, *Les adages en droit public*, Cour administrative d'appel de Paris, 11 octobre 2013
- « Les relations entre le contentieux de constitutionnalité et le contentieux de conventionnalité devant la Cour de cassation », *La Cour de cassation et la Constitution. Perspectives nouvelles*, Grande Chambre de la Cour de cassation, Paris, 27 septembre 2013
- Rapport général sur « le pluralisme juridictionnel », in *La multiplication des garanties et des juges dans la protection des droits fondamentaux : coexistence, cohérence et articulation entre les systèmes constitutionnels, internationaux et régionaux ? Evolution d'une décennie*, XXIX^{ème} Table ronde internationale de justice constitutionnelle comparée, 6 et 7 septembre 2013, Aix-en-Provence
- « La concurrence entre la constitutionnalité et la conventionnalité devant la Cour de cassation : la priorité de la question ne résout pas toutes les questions », *La Cour de cassation et la Constitution. Perspectives nouvelles*, Grande Chambre de la Cour de cassation, Paris, 27 septembre 2013
- « Les délocalisations... ce que le droit constitutionnel peut en dire », *Les délocalisations*, Lyon, 21 novembre 2013
- Animation table ronde « Relaciones entre los sistemas jurídicos nacionales y europeo » - Relations entre les systèmes juridiques nationaux et européen », *El Derecho Constitucional Europeo ante la crisis económica y democrática de Europa, Le Droit constitutionnel européen à l'épreuve de la crise économique et démocratique de l'Europe*, Colloque international, Montpellier, 12 et 13 décembre 2013

Isabelle POIROT-MAZERES

- Participation à La Novela, Les colporteurs du savoir, *Protection des libertés et soins psychiatriques*, Place des Carmes, conférence publique, 29 septembre 2013 (avec le Dr.Ch.Arbus, CHU Toulouse)

- *Droits des patients et des usagers du système de santé*, in colloque « Etre acteur de son accompagnement », organisé par FORMAT Différence , 28 novembre 2013, Journées du Handicap, Mairie de Toulouse
-

Hélène SIMONIAN-GENESTE

- Journée d'étude interdisciplinaire du 19 Octobre 2013 « Autonomie? Souveraineté? Indépendance? Regards croisés sur les territoires aspirant à plus d'auto-gouvernance. Intervention: « La Polynésie française entre libre administration et indépendance : une collectivité autonome »
-

Jean-Gabriel SORBARA

- *New advances in law and economics* : Institute of advanced study in Toulouse, juin 2013 - *Table ronde*
 - *L'identité des tribunaux administratifs*: Institut Maurice Hauriou, Université Toulouse Capitole, 28 et 29 octobre 2013 - *Les juges statuant seuls*
-

Sophie THERON

- Intervention et contribution à l'organisation: « Regards croisés sur la psychiatrie », Toulouse 13 septembre 2013
 - Intervention: droit et psychiatrie, novembre 2013 colloque organisé par le Professeur M.J Redor-Fichot, Caen novembre 2013
-

COLLOQUE**L'IDENTITÉ DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS****COLLOQUE DU SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS****LES 28 ET 29 OCTOBRE 2013**

Loin d'y voir une solution de fortune adoptée faute de mieux pour répondre à l'engorgement qui affectait alors le Conseil d'Etat, René Cassin, commentant la publication des décrets du 30 septembre et du 28 novembre 1953, estimait que la création des tribunaux administratifs était la plus importante des réformes réalisées en matière de contentieux sous sa vice-présidence. Premier degré d'un nouvel ordre de juridiction, les tribunaux administratifs répondent toujours, soixante ans plus tard, aux ambitions placées en eux et nul ne discute plus la pertinence de la réforme menée en 1953.

Organisé par l'IFSA à Grenoble à l'occasion des 20 ans, 30 ans et 40 ans de leur création, démultiplié en 2003 (colloque à la Sorbonne, à l'Université Lyon III et au Conseil économique et social), le colloque-anniversaire sur les tribunaux administratifs est devenu une coutume, afin de faire le point, régulièrement, sur cette institution.

Décret du 19 décembre 2005 et décret du 1er août 2006 modifiant la partie réglementaire du Code de justice administrative (question de la participation/assistance du commissaire du gouvernement au délibéré), décret du 7 janvier 2009 relatif au rapporteur public, décret du 16 février 2010 relatif à la QPC, décret du 22 février 2010 relatif aux compétences et au fonctionnement des juridictions administratives, décret du 23 décembre 2011 modifiant le Code de justice administrative (dispense de conclusions, déroulement de l'audience), les réformes touchant les tribunaux administratifs et leurs membres n'ont pas manqué depuis dix ans.

L'Institut Maurice Hauriou de Toulouse, le Centre d'Études et de Recherches Administratives de Montpellier, le Centre d'Études et de Recherches sur le Droit Administratif et la Réforme de l'État de Bordeaux, l'équipe « Pau Droit public » ainsi que trois centres grenoblois (le Centre d'Études sur la Sécurité Internationale et les Coopérations Européennes, le Centre d'Études et de Recherche sur le Droit, l'Histoire et l'Administration Publique et le Centre de recherches juridiques) ^[1] ont organisé un colloque dans le cadre de l'anniversaire de la création des tribunaux administratifs par le décret n° 53-934 du 30 septembre 1953 (JO 1^{er} oct.) portant réforme du contentieux administratif. Ce colloque a été organisé en partenariat avec le Conseil d'État, la Cour administrative d'appel de Bordeaux et les Tribunaux de Bordeaux, Montpellier, Grenoble, Pau et Toulouse ainsi que leurs barreaux respectifs.



Ouvert lors d'une séance plénière par Mme le Garde des Sceaux (Ch. Taubira) et M. le Vice-Président du Conseil d'État (J-M. Sauvé), le colloque, réunissant une cinquantaine d'intervenants pour trente-cinq interventions, a aussi organisé ses travaux autour de trois ateliers. Pour l'essentiel, les interventions ont été préparées en binômes associant des universitaires avec des magistrats ou des avocats, parfois entre avocats et membres des juridictions afin de croiser les regards, pérennisant ce « cœur à deux voix » que décrivait le Commissaire du gouvernement Gazier et qu'a évoqué Mme. La Garde des Sceaux ^[2].

Le thème retenu avait une dimension aussi évidente que provocatrice. Issus d'un démembrement du Conseil d'État voulu par René Cassin, les tribunaux y puisent leur identité, ainsi que le suggère l'unité des logos, identiques à celui de la Cour suprême. Le concept d'identité renvoie autant à ce qui est identique à d'autres qu'à ce qui est propre. Si il est naturel de chercher, au terme de soixante années d'existence, si les tribunaux se sont peu à peu dotés d'éléments propres à les distinguer d'autres entités, juridictionnelles ou administratives, il s'avère davantage polémique de vouloir les autonomiser, au sein de l'ordre juridictionnel administratif, par rapport aux autres composantes.

M. le Vice-Président Jean Marc Sauvé a ainsi essentiellement axé son intervention sur le fait que la création des tribunaux a surtout été la naissance d'un ordre de juridiction complété en 1987. Comme il le dit lui-même : « Notre identité, c'est à la fois ce vers quoi l'on marche, mais aussi le lieu d'où l'on vient et le chemin parcouru ensemble. Elle est continuité et permanence, mais aussi adaptation et réinvention. Cet anniversaire est l'occasion de rappeler que c'est en se tournant vers le passé que l'on peut avancer et construire l'avenir. » Devenant juges ordinaires de l'administration, les tribunaux ont scellé, l'indépendance, la juridictionnalisation, l'accessibilité voire la proximité d'un juge administratif « normalisé », du premier au dernier ressort, comme un ensemble unique, un ordre dans lequel les tribunaux n'existent que par le Conseil d'État et sans identité propre.

Ce jeu de miroirs identitaire, les organisateurs ont souhaité le décliner au sein de trois ateliers consacrés au procès administratif, aux relations que les tribunaux entretiennent avec leur environnement institutionnel, à l'administration même des juridictions.

[1] Le Comité scientifique est composé des professeurs X. Bioy, P. Idoux, H. Oberdorff, A. Rouyère, Ph. Terneyre et de M. le Président R. Moussaron (Tribunal administratif de Toulouse).

[2] Gazier F., « Le cœur à deux voix de la doctrine et de la jurisprudence », EDCE, 1956, p.157



De gauche à droite

Mr Jean-Marc SAUVÉ, Vice-Président du Conseil d'Etat et Mme Christiane TAUBIRA, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux



De gauche à droite

Mr Hugues KENFACK, Doyen de la Faculté de Droit UT1C, Mr Jean-Marc SAUVÉ, Vice-Président du Conseil d'Etat, Mme Christiane TAUBIRA, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Mr Bruno SIRE, Président de l'UTIC, Mr Richard MOUSSARON Président du tribunal administratif de Toulouse, Mr Xavier BIOY Co-directeur de l'IMH

*COLLOQUE**DROIT CONSTITUTIONNEL DU VIVANT**APPROCHES COMPAREES DE NOUVEAUX OBJETS CONSTITUTIONNELS:**BIOETHIQUE ET ENVIRONNEMENT**LE 8 NOVEMBRE 2013*

Organisé en partenariat avec l'EHESS et le programme « néo ou rétro-constitutionnalisme » (Pr. O. Cayla), le colloque « Droit constitutionnel du vivant » a réuni, le 8 novembre 2013, une vingtaine d'intervenants, dont cinq étrangers, autour d'une approche comparatiste du droit constitutionnel relatif à la bioéthique et à la protection de l'environnement.

La matinée était destinée à poser les problématiques du « vivant » dans un cadre constitutionnel : quel intérêt de la constitutionnalisation de ces questions (M.-A. Hermite) ? Quelles sont les contraintes européennes et internationales (J. Andriantzimbazovina) ? Quelle sont les modalités de constitutionnalisation, notamment sous l'angle de la démocratie participative comme les états généraux de la bioéthique (D. Rousseau) ? Mais l'intérêt était aussi de poser l'existence et la critique des normes applicables en droit français (P. Egéa).

L'après-midi avait fait le pari de deux tables rondes successives (l'une présidée par Mme Dreifuss-Neiter et l'autre par M. Didier Truchet, tous deux membres du Conseil consultatif National d'Ethique), amenant à confronter les droits de huit pays différents (Allemagne, Suisse, Brésil, Canada, Italie, Espagne, Etats-Unis et France). Chaque intervenant a exposé successivement la question de l'encadrement des procédés de reproduction, de recherche biomédicale, d'utilisation des éléments du corps humain et de protection du vivant environnemental). Cette discussion immédiate et « à bâtons rompus » a permis de dégager les spécificités constitutionnelles liées à l'organisation politique de l'Etat, aux choix de société, voire au système de justice constitutionnelle choisi. Toutes choses dont le professeur B. Mathieu s'est fait l'écho dans ses conclusions.





De gauche à droite

Madame Isabelle POIROT-MAZERES, Co-directrice de l'IMH, Monsieur Pierre ÉGÉA, professeur de droit public



De gauche à droite

Madame Jennifer MERCHANT Université Paris II, Monsieur Meinhard SCHRÖDER Université de Trèves, Mme Anne-Marie SAVARD Université de Sherbrooke, Monsieur Ricardo CHUECA Université de la Rioja, Madame Frédérique DREIFFUS NETTER Université Paris V, Monsieur Adriano SANT'ANA PEDRA Université de Vitoria, Monsieur Pascal MAHON Université de Neuchâtel, Monsieur Xavier BIOY Université Toulouse 1 Capitole

COLLOQUE
LES ADAGES EN DROIT PUBLIC
LE 11 OCTOBRE 2013

Si le thème des adages a déjà fait l'objet d'analyses savantes en droit privé, il n'a pas ou peu été étudié en droit public, alors qu'il nous paraît tout aussi important dans cette matière. Les adages inspirent en effet de nombreuses règles de droit et décisions de justice.

Cette journée d'études est organisée autour de deux axes : «les adages et les sources du droit public » et « les adages et les frontières du droit public ».

L'étude des adages permet, d'une part, de s'interroger sur les sources du droit public, qui se sont diversifiées. Les adages ont-ils en effet encore un sens ou un rôle à jouer dans un contexte de profusion des règles, qui tendent à être le plus souvent écrites, précises et spécialisées ?

Elle permet, d'autre part, d'interroger le droit public, en particulier, les relations qu'il entretient avec les autres branches du droit (droit privé notamment) : alors que leur portée est par définition très générale, existe-t-il des adages qui seraient spécifiques au droit public ou, au contraire, qui en seraient exclus ?



De gauche à droite

Madame Pascale DEUMIER (Université Lyon 3) et Monsieur Xavier MAGNON (IMH)

ACTES DE COLLOQUES***Parité et égalité, une nouvelle approche de la démocratie***
Sous la direction de Xavier BIOY et de Marie-Laure FAGES

De nos jours, l'ampleur du débat sur l'égalité et la parité est sans doute un symptôme de la mutation de la société française et du rôle symbolique qu'y joue la République. Si l'égalité définit la base conceptuelle d'une démocratie, la question de l'égalité des sexes est un référent pour l'agir. On assiste nettement à un renouveau des notions d'égalité et de parité, faisant office d'une sorte de brevet de modernité pour la démocratie.

L'idée de cet ouvrage est née du dixième anniversaire de la mise en œuvre de la loi française du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives (élections municipales et cantonales de mars 2001).

Cet ouvrage est construit selon une dynamique pluridisciplinaire qui permet d'appréhender ces concepts dans leur acception globale grâce à l'éclairage d'autres champs disciplinaires (la philosophie, l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, la science politique et l'économie). Sont présentées les réflexions des principaux experts (universitaires, personnalités politiques, représentants de la société civile) permettant une appropriation par toute personne intéressée par la thématique de l'Egalité-Parité afin de saisir ses enjeux présents et futurs.

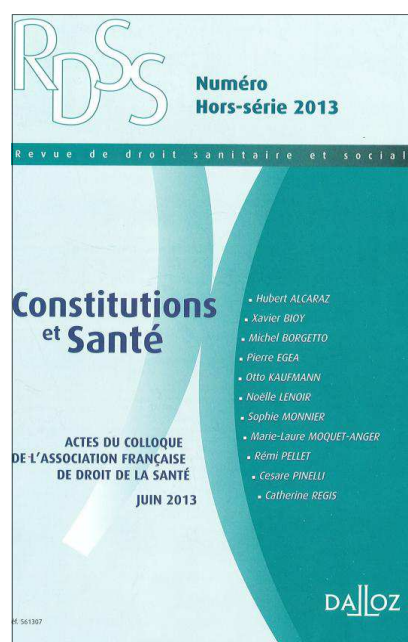


Constitutions et Santé
Actes du colloque du 14 Juin 2013
Revue de Droit Sanitaire et Social
Hors Série 2013

Les normes fondamentales du droit de la santé (accès aux soins de qualité, financement de la sécurité sociale, intégrité physique, règles professionnelles et organisation des professions de santé) de rang constitutionnel, sont en France assez rares. Cependant, le développement du contentieux constitutionnel a permis un relatif développement de la matière. C'est ce développement qu'il convient de confronter avec celui que connaissent des systèmes étrangers, européens et non européens. Les meilleurs spécialistes de ces questions pointues participent à cette manifestation.

Il s'agit d'un projet issu d'une association avec les deux grandes associations scientifiques des deux domaines concernés (Association française de droit constitutionnel et Association française de droit de la santé) et cela à leur demande. Le colloque est international et de droit comparé.

La manifestation s'est tenue à Paris, à l'Université Descartes, ce qui participe de la visibilité de l'IMH.



*Les figures du procès au-delà des frontières
Actes du colloque du 18 Octobre 2012*

Les symboles du procès sont nombreux et porteurs d'une signification précise en lien avec les règles qui régissent les procédures et le rôle joué par les acteurs du procès. La balance, le bandeau, le glaive, la robe ou la perruque... nous paraissent inséparables du rituel judiciaire, et pourtant ces symboles ont une histoire et ne sont pas toujours identiques selon les époques ou les lieux. Parfois, ils semblent même absents. Il reste qu'une justice sans décorum, une justice qui ne se met pas en scène, qui ne donne pas à voir sa puissance, est inconcevable, car l'acte de juger n'est pas anodin. D'aucuns voient parfois dans ces symboles l'héritage d'une époque révolue où juger était conçu comme une prérogative d'essence divine. Ils y voient un attachement trop fétichiste à des emblèmes qui ne seraient que l'expression d'un sentiment de supériorité sur le justiciable. L'hermine du juge, en effet, n'est-elle pas aussi douce qu'inaccessible ? Par ailleurs, aujourd'hui, la justice managériale et le *process* judiciaire ont tendance à reléguer au second plan les symboles du procès. D'autres, au contraire, insistent sur l'importance des symboles qui sont bien plus que des signes extérieurs ou des ornements : ils expriment la gravité du moment judiciaire. Au-delà de leur simple apparence, les symboles judiciaires font corps avec le procès et ses grands principes tels que l'impartialité du juge, les droits de la défense, le principe du contradictoire et la publicité.

L'étude du procès à travers ses symboles s'enrichit de celle des symboles à travers leurs représentations. De la justice aux yeux bandés de Dürer au tribunal de grande instance de Nantes conçu par l'architecte Jean Nouvel, les artistes ont donné leur vision de la justice et ont façonné le procès à travers leurs multiples regards. Parfois à un tel point que notre propre vision du procès, sauf à en avoir été acteur, n'est pas directe : elle est issue de ses représentations, notamment littéraires ou cinématographiques. Le cinéma et la littérature ne s'intéressent d'ailleurs pas exclusivement aux symboles du procès, mais décrivent plus largement le fonctionnement et le quotidien de la justice.

Par le prisme d'histoires singulières, la justice se montre alors à découvert et nous dévoile une part de son étrangeté. D'autres représentations permettent au contraire aux symboles du procès d'acquiescer une pleine existence grâce aux œuvres ; les symboles font corps à la fois avec l'œuvre d'art et l'œuvre de justice : ainsi en est-il du Palais de justice.



APPEL À PROJETS
LES CHAIRES IDEX ET LES AAP DE LA COMUE

Réunissant les centres d'intérêt de trois de ses axes de recherche (Puissance publique et libertés, Santé et biotechnologies et Droit patrimonial public), l'IMH s'est proposé comme porteur d'une Chaire d'attractivité financée par les programmes Initiative d'Excellence de l'Université de Toulouse.

La candidature est portée par Mme. Bartha Knoppers, de l'Université Mac Gill de Montréal et concerne le domaine de la gouvernance des collections de ressources biologiques dont elle est l'une des meilleures spécialistes au monde. L'objet de cette chaire est de lui permettre de séjourner à l'IMH plusieurs mois par an afin d'encadrer des travaux en ce domaine (plusieurs financements sont demandés pour des doctorants et post-doctorants) et d'insérer les chercheurs de l'IMH dans des réseaux de recherche internationaux.

Parmi les 27 candidatures déposés, dont deux pour les juristes, celle de l'IMH allie les aspects éthiques, juridiques, politiques publiques, notamment patrimoniales, et économiques. Déposée avec le soutien de l'Inserm, cette chaire présente les conditions requises pour retenir, cette année ou à plus long terme, l'intérêt du jury international qui l'évaluera en Mars 2014. En attendant, elle a eu le mérite de souder les membres de l'IMH et de nous exercer à présenter ce genre de projet.

Parallèlement, le laboratoire est candidat, sur la même thématique, à plusieurs appels à projet de l'Université de Toulouse, plus particulièrement centrés sur les collections liées à la recherche sur le Cancer.

Une autre candidature a été déposée en vue de financer un groupe de recherche transdisciplinaire sur la thématique des libertés (IMH, IRDEIC, IdetCOM et Université du Mirail), notamment en vue de financer un colloque annuel et une nouvelle revue.



Bartha Knoppers

PUBLICATIONS INDIVIDUELLES

Rim-Sarah ALOUANE

- Critiques et commentaires de l'ouvrage d'Elaine R. Thomas, *Immigration, Islam, and the Politics of Belonging in France*, (Philadelphia, PA: University of Pennsylvania Press

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA

- « La doctrine et les débats doctrinaux dans les opinions séparées des juges », *La Cour européenne des droits de l'homme et la doctrine*, S. Touzé (dir.), actes du colloque de l'Institut international des Droits de l'Homme des 10 et 11 mai 2012, Paris, Pédone 2013, pp. 111-120

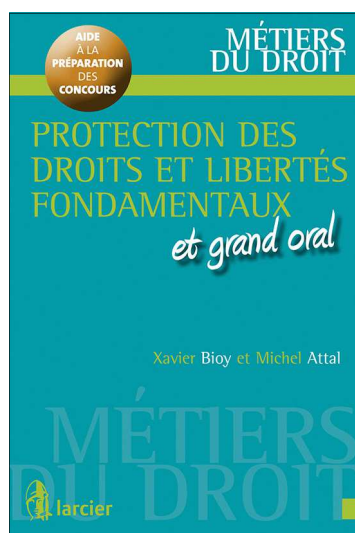
Xavier BIOY

Ouvrages

- Parité et égalité, une nouvelle approche de la démocratie, Dir. (avec M.-L. Fages), PUTC-Lextenso, 2013, 271 p
- *Protection des droits et libertés fondamentaux et grand oral*, (avec M. Attal), Larcier, coll. Les métiers du droit, 2013, 257 p

Articles

- Constitutions et Santé – Actes du colloque du 14 juin 2013, RDSS, n° hors-série 2013.
- « La transgression de la séparation des pouvoirs », in J.-J. SUEUR et P. RICHARD, *La transgression*, Bruylant, 2013, p. 205-225
- « La loi relative au mariage pour tous et la bioéthique », *RFDA* 2013, p.970- 978
- Direction de la chronique de l'IMH « Actualité des autorités administratives indépendantes dans le domaine des libertés fondamentales », *LPA*, 23/09/2013,190, page(s) 6-11
- « L'autorisation de la recherche sur l'embryon : évolution ou révolution? » (avec E. Rial-Sebbag), *AJDA* 2013, p. 2204
- « A la recherche de l'embryon », *Constitutions* 2013, p. 443- 453



- « L'évolution de la recherche sur l'embryon, une question de principe » (avec E. Rial-Sebbag), *LPA* 6/12/2013
- « Rareté et biobanques » in *Santé et rareté*, sous la Dir. De J.-F. Calmette, PUAM, 2013, p. 220
- « L'usage du concept de "personne" en droit », *Revue de la recherche juridique. Droit prospectif*, 2013, page(s) 2171-2177
- « Compte-rendu du colloque relatif à l'identité des tribunaux administratifs », *Lamy Droit public des affaires*, Bulletin d'actualisation décembre 2013
- « Le traitement contentieux de la santé en droit constitutionnel », in *Constitutions et Santé – Actes du colloque du 14 juin 2013*, RDSS, n° hors-série 2013, pp. 45-67
- « Vers un statut juridique des androïdes », *Journal International de bioéthique*, 2013, 3 / 4 Dossier Les robots et la vie, p. 85-98
- Deux corrigés in *Annales corrigées Droit constitutionnel*, sous la direction de M. Verpeaux, Dalloz, 2013

Maxime BOUL

- « L'arrêt RATP et les "infrastructures essentielles" : pas de droit à la paresse dans les stations parisiennes », *Les Petites Affiches*, 19 juill. 2013, n° 144, p. 11-22

Florence CROUZATIER DURAND

- « Les évolutions des polices municipales. Mutualisation et territorialisation », *AJ-DA* 2013, n°34, p. 1961
- « Fautes médicales, causalité, préjudice : quand le doute profite... au défendeur », Co-écrit avec I. Poirot-Mazères, *Revue Droit et Santé*, n°55, Sept. 2013

Jean-Marie CROUZATIER

- *Les régimes politiques français depuis 1789*, Sarrebrück, presses académiques francophones, 2013, 310 p

Arnaud DURANTHON

- Veille juridique : "Légalité des procédés d'évaluation créés par le chef de service", *La Semaine juridique. Administration et collectivités territoriales (JCP A)*, n° 31, 29 juillet 2013, act. 675.
- Duranthon Arnaud, Friedrich Clemmy, « Commentaires sur la note de Maurice Hauriou sous l'arrêt CE, 4 mars 1910, Thérond » in Touzeil-Divina M. (dir.), *Miscellanées Maurice Hauriou*, Editions l'Epitoge, automne 2013.

Pierre ESPLUGAS

- « La transparence dans le financement des acteurs politiques », in *La transparence en politique*, Actes du colloque de Besançon des 22 et 23 nov. 2012, Fondation Varennes, éd. LGDJ, novembre 2013.

Hélène HOEPFFNER

- Les « transferts naturels de propriété » : forme d'expropriation indirecte sans indemnisation ? Décision n°2013-316 QPC du 24 mai 2013, *SCI Pascal et autre*, *Cah. Cons. cons.* n°41/2013, p.291
- Le droit de propriété est-il toujours inviolable ? Décision n°2012-292 QPC du 15 février 2013, *Mme Prat-Audemar*, *Cah. Cons. cons.* n°40/2013, p.201
- Le référé précontractuel à l'épreuve du droit au recours juridictionnel effectif. CE 15 fév. 2013, 364325, *Sté. Novergie*, *Cah. Cons. cons.* n°40/2013, p.201
- L'application du droit de l'Union européenne par le juge administratif, *Europe* août-sept. 2013
- L'application du principe d'égalité aux personnes en situation irrégulière (CE Sect. 18 janv. 2013, n°328230, *Assoc. SOS Racisme*)
- Etrangers : droit d'asile et excision. (CE Ass. 21 déc. 2012, n°332491, *Mme F.* ; CE Ass. 21 déc. 2012, n°332492, *Mme F.* ; CE Ass. 21 déc. 2012, n°332607, *Mme T.*)
- Marchés publics : combinaison des référés précontractuel et contractuel. (CE 15 fév. 2013, n°363854, *Société SFR*)
- Précisions sur la procédure de jugement des comptes. A propos des arrêts CE 5 avr. 2013, *Procureur général près la Cour des comptes*, *Dr. Adm.* 2013, comm. 53.
- Questions à... La modification du contrat administratif : actualités. *Lexbase*, 4 juill. 2013.

Grégory KALFLECHE

- «Référé précontractuel et droit de la propriété intellectuelle : les doubles malheurs du candidat irrecevable », *Dalloz* 2014 p. avec P. EGEA
- « Le droit des collectivités déborde d'énergie », Editorial, *Revue Lamy Droit des collectivités territoriales (RLCT)*, n° 95, novembre 2013, p. 3, avec P. IDOUX
- « Les surfaces et le droit de l'urbanisme », *Droit et Villes*, n°75, juillet 2013
- « Institutional arrangement and instruments of action against the economical crisis », *Revue Européenne de droit public*, n° 87, avril 2013, p. 159
- Chronique de droit de l'Urbanisme, *Revue juridique de l'environnement (RJE)*, n° 4/2013, décembre 2013, p. 648
CE, 29 oct. 2012, *Association Cultures et citoyenneté de Marne-la-Vallée*, n° 332257
CE, 25 juillet 2013, *SARL Lodge at Val*, n° 363537

- CE, 12 juin 2013, *Cne de Loudevielle*, n° 365861
- CE, 12 juin 2013, *Cne de Lambesc*, n° 358922
- CAA Lyon, 28 février 2013, *Sté du Parc Eolien de Sarry*, n° 12LY01689
- CAA Bordeaux, 25 avril 2013, *Ministre de l'Ecologie*, n° 11BX03399
- Chronique de droit public des affaires (Juillet à novembre 2013), *Revue Lamy Droit des Collectivités Territoriales (RLCT)* n° 95, nov. 2013 p. 29
 - Réglementation : Réhaussement des seuils des marchés publics & question sur les accords-cadres
 - TC, 8-juill. 2013, *Sté d'exploitation des énergies photovoltaïques*, n°-3906
- CE, 15-mai 2013, *Ville de Paris*, n°-364593
- Chronique « application du droit de l'Union par les juridictions administratives » (décembre 2012 – juin 2013), *Europe*, n° 8, août 2013, p. 8
 - CE, 12 avril 2013, *Association coordination interrégionale Stop THT*, n° 342409
 - CE, 6 juin 2013, *M. Pitté*, n° 337320 et 327375
 - CE, ord. 14 février 2013, *M. L.* n° 365459

Nathalie LAVAL-MADER

- « Les agences, nouvelle gestion publique ... locale ? Réflexions sur de l'« agencification » de l'action publique locale », *Pouvoirs locaux, III, n°98, 2013*

Christian LAVIALLE

- *Revue Française de Droit Administratif*, 2013, n° 6, note sous Cass. 3° civ., 3 juillet
- Les chemins ruraux, Fascicule Jurisclasseur

Xavier MAGNON

- Code constitutionnel, sous la direction de T. S. RENOUX et M. de VILLIERS, Litec, Juriscode, 5^{ème} édition, 2013, 1600 p. (art. 1, 3, 5, 6, 11, 12, 13 et 17 DDHC, des al. 9, 12, 13, 16, 17 et 18 Pr. 46, et Titres VI, VII et XI bis de la Constitution)
- « Sur un pont-aux-ânes ? L'autorité des décisions du Conseil constitutionnel, pour une distinction entre « autorité » et « force » de chose jugée », *RFDA*, 2013, n° 4, pp. 859-867
- « Chronique constitutionnelle. France 2012 », avec A. VIDAL-NAQUET et O. LE BOT, *A.I.J.C.*, 2012 (paru en 2013), pp. 777-812.
- Rapport général sur « le pluralisme juridictionnel », in *La multiplication des garanties et des juges dans la protection des droits fondamentaux : coexistence, cohérence et articulation entre les systèmes constitutionnels, internationaux et régionaux ? Evolution d'une décennie*, XXIX^{ème} Table ronde internationale de justice constitutionnelle comparée, 6 et 7 septembre 2013, Aix-en-Provence.

- « Les relations entre le contentieux de constitutionnalité et le contentieux de conventionnalité devant la Cour de cassation », *La Cour de cassation et la Constitution. Perspectives nouvelles*, Grande Chambre de la Cour de cassation, Paris, 27 septembre 2013.
- « Propos introductifs », avec Pascale DEUMIER, *Les adages en droit public*, Cour administrative d'appel de Paris, 11 octobre 2013.

Stéphane MOUTON

- Chronique de droit public (Revue de droit des transports et de la mobilité, déc. 2013)

Hiam MOUANES

- *La femme dans la guerre de 1975-1990 au Liban*, in « *Le cœur de la guerre, une histoire de femmes* », ouvrage collectif qui paraîtra aux Publications du Centre universitaire de Tarn-et-Garonne, Presses de l'Université de Toulouse 1 Capitole, (Ch. MENGÈS LE PAPE dir.), décembre 2013
- *La lecture de la liberté religieuse : une question d'héritage et d'identités propres, non exportables : le cas de la France et du Liban*, in *Mélanges en l'honneur du président Henry ROUSSILLON*, sous la direction de F. RUEDA, Décembre 2013

Jean-Marc PANFILI

- « Une psychiatre du CHS E. Toulouse de Marseille, condamnée en correctionnelle pour le meurtre commis par un de ses patients, quelles conséquences envisageables ? », VST, revue du champ social et de la santé mentale n°119, septembre 2013
- « L'obligation d'obéissance des soignants de la fonction publique hospitalière, la sécurité au travail, la nouvelle gouvernance et les protocoles de coopérations », *Les Etudes Hospitalières*, La gazette de l'hôpital n°106, octobre 2013
- « Accès et diffusion de documents relatifs à la gestion des risques », *Objectifs soins et Management* n°219, octobre 2013
- « Droit applicable au temps de travail des cadres », *Objectifs soins et Management* n°220, novembre 2013
- « Soins psychiatriques sans consentement : la réduction du délai d'intervention du juge des libertés et de la détention constitue t'elle une bonne réponse ? Soins psychiatriques sans consentement : nécessité d'une vision large du recours facultatif au juge en vue de sortie immédiate », *Droit, déontologie et soins* n°4, décembre 2013

Isabelle POIROT-MAZERES

- « Actualité de l'ARJEL », Chronique AAI dans le domaine des libertés fondamentales, LPA 23 septembre 2013, p.6
- « L'addiction aux jeux : quelles cartes pour le Droit ? », *Lamy Droit de la santé, Actualités*, juillet 2013, n°130

- « Fautes médicales, causalité, préjudice : quand le doute profite au... défendeur. CAA Lyon, 6 juin 2013 », (avec F.Crouzatier-Durand), Revue Droit et Santé, septembre 2013, n°55, p.560
-

Julie SCHMITZ

- La théorie de l'institution du doyen Maurice Hauriou, Avant-propos de L. Sfez, Préface de J.-A. Mazères, éditions de l'Harmattan, octobre 2013
 - « Le juge administratif et le contentieux des mesures d'affectation des personnes placées sous mains de justice », Revue Française de Droit Administratif, n° 4, 2013, pp. 817-82
-

Jean-Gabriel SORBARA

- Chapitre dans ouvrage collectif : *Droit public des affaires*, Lamy 2013
 - Le procès administratif : un procès sans symbole in *Les figures du procès*, Dalloz 2013
-



LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'IMH

**Monsieur Jean-Marc PANFILI est chercheur associé de l'Institut Maurice Hauriou depuis
Septembre 2013**



Je suis âgé de 55 ans, je suis marié et père de deux garçons.

J'exerce la profession de cadre supérieur de santé, en psychiatrie adulte, au Centre hospitalier de Montauban où j'ai effectué toute ma carrière.

En parallèle à mon activité professionnelle, j'ai repris des études de droit en 2005, et je me suis orienté logiquement vers le droit de la santé. J'ai obtenu le master 2 de droit de la santé en 2007. J'ai complété cette formation par le diplôme d'université « personnes vulnérables », partie du master 2 de droit privé « personnes et familles » en 2010.

Dans le contexte d'une actualité juridique importante, concernant la maladie mentale, j'ai préparé une thèse relative au statut juridique des malades mentaux, sous la direction de Mme Florence Crouzatier-Durand. Mes travaux portaient sur le respect des droits et libertés des patients atteints de troubles psychiatriques.

Je suis titulaire du titre de docteur en droit depuis septembre 2013. Cependant, j'ai souhaité continuer les travaux de recherche, en lien avec l'Institut Maurice Hauriou. Mme Isabelle Poirot-Mazeres, ainsi que les instances de l'institut, ont répondu favorablement à ma demande.

Mes réflexions et travaux en cours portent sur plusieurs axes, notamment sur les enjeux juridiques en lien avec les thérapies systémiques, la reconnaissance d'autonomie des adolescents en situations de soins, et les risques de traitements dégradants lors du recours aux traitements forcés en soins psychiatriques.

L'enseignement constitue un autre aspect de mes activités. J'interviens dans un séminaire d'enseignement sur le droit et la santé mentale en master 2 de droit de la santé et de la protection sociale. Après habilitation par la faculté de médecine de Toulouse, j'assure également l'enseignement du droit auprès des étudiants en soins infirmiers.

Enfin, j'ai été longtemps engagé dans la vie publique, mais aujourd'hui, j'essaie de consacrer plus de temps à mes proches. A titre plus personnel, je reste un amateur de rugby et un adepte, de longue date, de la randonnée en montagne.

LES NOUVEAUX DOCTORANTS DE L'IMH

Thomas BERTRAND a suivi un cursus de droit public à UT1C, complété par un Master 2 "Droit de la coopération économique et des affaires internationales" à Hanoï (délocalisé à Hanoï et cohabilité par UT1C, Bordeaux IV et Lyon III). Il a obtenu un contrat doctoral et poursuivra ses recherches portant sur « La notion de débat en droit public » sous la direction de Monsieur le Professeur Xavier BIOY.

Wilfried DJIE BOUIN a obtenu un Master 1 en droit international européen (UT1C), et un Master 2 droit international et européen (UPMF Grenoble). Il a souhaité compléter son parcours avec un Master 2 professionnel en théorie et pratique des droits de l'Homme.

Monsieur le Professeur Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA dirigera ses recherches portant sur « le droit au procès équitable dans le cadre de la justice transitionnelle : le cas de la Côte d'Ivoire ».

Valentin GAZAGNE-JAMMES a obtenu un Master 2 Droit public fondamental d'UT1C.

Madame la professeure Wanda MASTOR dirigera ses recherches portant sur « L'article 5 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen ».

Maxime HUOT a obtenu un Master 2 Droit public fondamental parcours France / Amérique Latine d'UT1C.

Monsieur le Professeur Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA dirigera ses recherches portant sur « L'universalité des droits de l'Homme et la marge nationale d'appréciation : analyse au prisme des mécanismes régionaux de protection des droits de l'Homme ».

Pierre-Luc L'HERMITE est ostéopathe. Après la Master 2 Droit de la santé et de la protection sociale, il poursuivra ses recherches relatives à la « Construction juridique de l'ostéopathie » sous la direction de Madame la Maître de Conférences Florence CROUZATIER DURAND.

Wenceslas MONZALA a obtenu un Master 2 Droit international public (Université de Strasbourg) et un Master 2 Sciences politiques et relations internationales (Université Jean Moulin Lyon 3).

Monsieur le Professeur Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA dirigera ses recherches qui porteront sur « L'accès à la justice supranationale en matière de protection des droits de l'Homme en Afrique ».

Camille MOROT a obtenu un Master 2 Droit public fondamental parcours recherches d'UT1C. Elle est lauréate du prix Vedel de la meilleure plaidoirie en droit public.

Monsieur le Professeur Grégory KALFLECHE dirigera ses recherches portant sur « Le contentieux de l'urbanisme : étude de droit administratif ».

Marie-Céline PALLAS a obtenu un Master 2 Droit public fondamental parcours recherches d'UT1C. Elle est lauréate du prix Vedel de la meilleure plaidoirie en droit public et a obtenu un contrat doctoral.

Madame la professeure Wanda MASTOR dirigera ses recherches portant sur le juge constitutionnel et la séparation des pouvoirs, étude comparative Etats-Unis, France.

Isabelle SERRE est médecin anesthésiste au CHU de Toulouse. Après avoir suivi le Master 2 Droit de la santé et de la protection sociale, elle poursuivra ses recherches relatives à la « responsabilité médicale et métiers à risque : chirurgie, obstétrique, anesthésie réanimation » sous la direction de Madame la Professeure Isabelle POIROT-MAZERES.



Responsables de la publication :

Xavier BIOY, Emilie DELNOTT GARNIER

Maquette, mise en page :

Emilie DELNOTT GARNIER